

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

Mme Mauborgne, Mme Blanc et Mme Sarles

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ce rapport examine l'opportunité de permettre aux infirmiers anesthésistes diplômés d'État de devenir une profession médicale à compétence définie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel propose de faire évoluer la profession d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État, sans neutraliser les dispositifs qui concernent les IPA, vers une profession médicale à compétence définie.